

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de coopération scientifique avec l'université d'Aix-Marseille - le Centre National de la Recherche Scientifique, circonscription Provence et Corse - le Centre Camille Jullian (UMR 7299).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le projet de convention de collaboration scientifique et culturelle entre le département des Bouches-du-Rhône – Musée départemental Arles antique et l'Université d'Aix-Marseille - le Centre National de la Recherche Scientifique, circonscription Provence et Corse – le Centre Camille Jullian (UMR 7299).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**